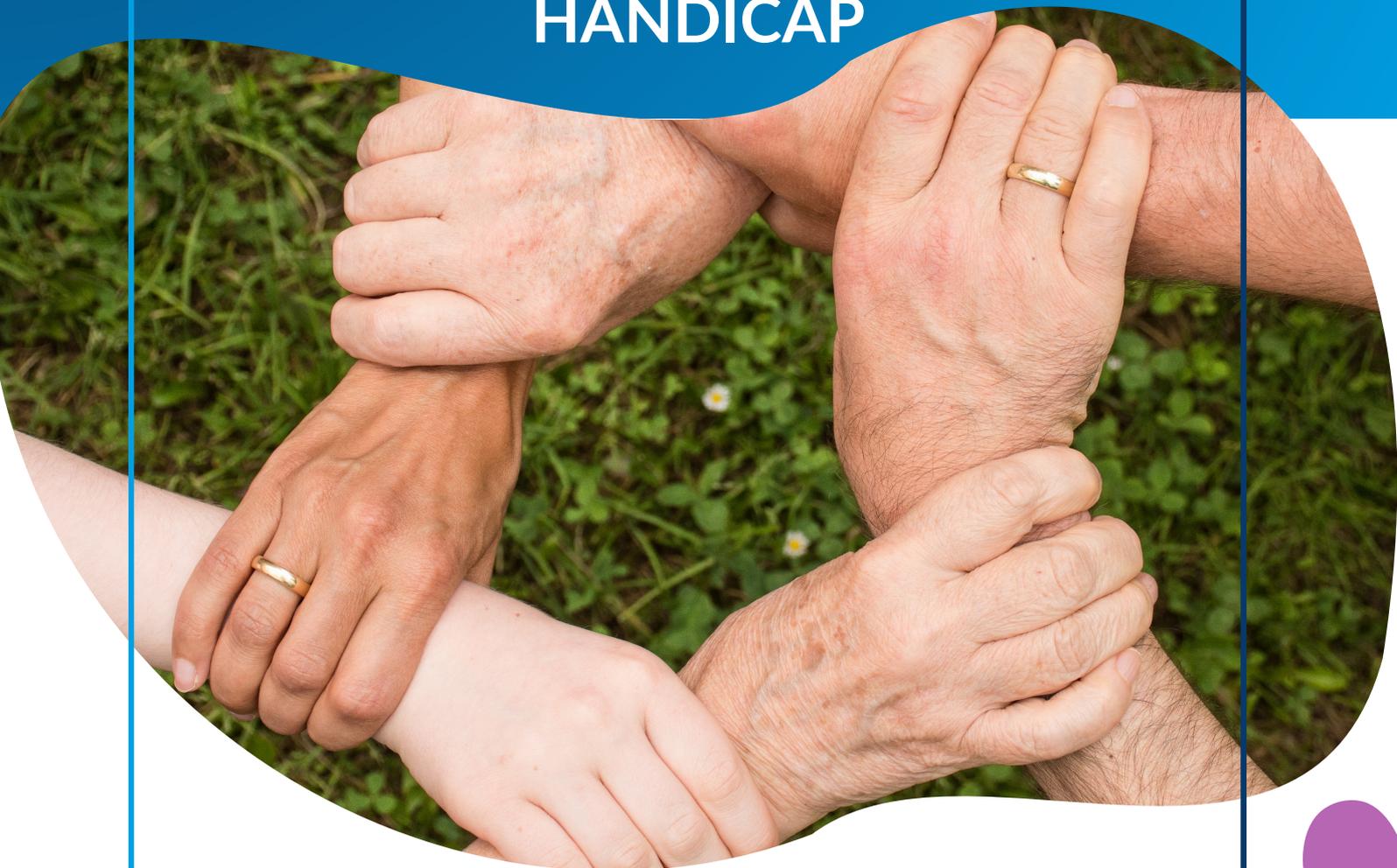




LIVRET D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



**BIENVENUE À L'AGENCE DE
FORMATION ET DE CONSEIL EN
INSERTION
AFCI**



Bienvenue !

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre organisme de formation. Nous sommes conscients de l'importance de proposer un environnement de formation inclusif, accessible à tous. Ce livret a été conçu pour vous accompagner durant votre parcours, en vous présentant les ressources, dispositifs et services adaptés à vos besoins spécifiques.

Sommaire :

1. Nos engagements en faveur de l'inclusion
2. Aménagements disponibles et accès aux ressources
3. Le rôle du référent handicap
4. Déroulement de la formation et adaptation du parcours
5. Procédure pour signaler et obtenir des aménagements
6. Règlement intérieur et respect des autres
7. Contacts
8. Processus d'évaluation et d'accompagnement tout au long de la formation
9. Fin de la formation : insertion professionnelle et poursuite du parcours

1. Nos engagements en faveur de l'inclusion

Notre organisme s'engage à favoriser l'inclusion et l'égalité des chances, quels que soient les handicaps des apprenants. Nous veillons à :

- Garantir l'accessibilité de nos locaux et de nos équipements pour les personnes à mobilité réduite, malvoyantes, malentendantes ou atteintes d'un handicap cognitif.
- Adapter nos méthodes pédagogiques aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, que ce soit à travers l'usage de matériels, de supports ou de modalités d'apprentissage spécifiques.
- Assurer la confidentialité et le respect de votre situation afin que vous puissiez suivre la formation dans les meilleures conditions, tout en respectant votre dignité.

Nos équipes sont formées pour être attentives à vos besoins et garantir une prise en charge individualisée.

2. Aménagements disponibles et accès aux ressources

En fonction de vos besoins, divers aménagements sont possibles au sein de notre organisme de formation. Voici une liste non exhaustive des ressources et services disponibles :

- Accessibilité des locaux : Nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous disposons également de signalétique en braille et de boucles auditives pour les personnes malentendantes.
- Matériel adapté : Des outils technologiques tels que des logiciels d'aide à la lecture, des supports de cours en braille, ou encore des claviers ergonomiques peuvent être mis à disposition.
- Supports pédagogiques : Nous proposons des documents pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques : agrandissement des textes, sous-titrage des vidéos pédagogiques, formats audios ou numériques compatibles avec les lecteurs d'écran.

Aménagement des épreuves de certification

Selon vos besoins, des aménagements peuvent être effectués sur les temps de travail, la durée des sessions de formation et les modalités d'examen (temps supplémentaire, format numérique, accompagnement humain). Si nécessaire, un accompagnateur peut être mis à votre disposition pour vous aider pendant les cours, les examens, ou lors de vos déplacements dans les locaux (interprète en langue des signes, aide à la prise de notes, etc.).

1

J'envoies un mail au référent handicap :

referenthandicap@afci-formation.fr

en précisant : NOM / PRENOM / FORMATION / VILLE et joindre ma reconnaissance de Travailleur en Situation de Handicap.

2

Suite à la réception de votre mail, le référent handicap vérifie la validité de la reconnaissance.

Puis, il vous envoie le formulaire d'aménagements d'épreuves dont la partie du centre de formation est déjà complétée.

3

Ce formulaire est à compléter par vos soins ainsi que votre médecin traitant (*Formulaire médical*).

Puis à renvoyer au référent handicap.

Il faut remettre au référent handicap l'ensemble des documents dûment complétés au plus tard 3 mois avant la date de démarrage de la session d'examen.

3. Le rôle du référent handicap

Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié tout au long de votre formation. Son rôle est de veiller à ce que vous disposiez des ressources nécessaires pour réussir dans les meilleures conditions possibles.

Ses missions principales sont :

- Accueil et évaluation initiale : Le référent handicap vous rencontre dès votre inscription ou au début de votre parcours pour évaluer vos besoins spécifiques et discuter des aménagements nécessaires.
- Coordination des aménagements : Il assure la mise en place des aménagements spécifiques en lien avec l'équipe pédagogique et administrative.
- Suivi et adaptation continue : Le référent assure un suivi régulier pour s'assurer que les dispositifs sont adaptés à votre situation et peuvent être modifiés si nécessaire.
- Conseil et accompagnement : Il vous informe des droits et dispositifs d'aides, et peut vous orienter vers des partenaires spécialisés (structures d'accompagnement, associations, services sociaux).

4. Déroulement de la formation et adaptation du parcours

Nous reconnaissons que chaque personne en situation de handicap a des besoins uniques, c'est pourquoi nous proposons des adaptations personnalisées de votre parcours de formation.

Les adaptations peuvent concerner :

- Les horaires de formation : Un aménagement de l'emploi du temps peut être proposé, par exemple en réduisant le nombre d'heures par jour ou en ajustant les horaires en fonction de vos contraintes médicales.
- Les modalités pédagogiques : Si vous avez des difficultés à suivre certains cours en présentiel, nous pouvons proposer des cours à distance ou des formats alternatifs (tutoriels vidéos, exercices pratiques adaptés, etc.).
- Les évaluations : Les modalités d'évaluation peuvent être ajustées, en allongeant le temps des épreuves, en changeant le format (épreuves orales, travaux pratiques, etc.) ou en fournissant un accompagnement humain.

5. Procédure pour signaler et obtenir des aménagements

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques, voici la procédure à suivre pour les demander :

1. Rencontrer le Référent Handicap : Prenez contact dès que possible avec le référent handicap pour signaler vos besoins. Vous pouvez le faire lors de l'inscription ou en début de formation.
2. Participer à l'entretien d'évaluation des besoins : Le référent vous proposera un entretien individuel pour mieux comprendre vos besoins et envisager les aménagements adaptés.
3. Fournir les justificatifs nécessaires : En fonction des aménagements demandés, vous pourrez être amené à fournir des certificats médicaux ou d'autres justificatifs pertinents.
4. Mise en place des aménagements : Une fois validés, les aménagements seront mis en place avec l'équipe pédagogique et le référent.
5. Réévaluation en cours de formation : Si vos besoins évoluent, vous pouvez demander une réévaluation des aménagements en cours de formation.

6. Règlement intérieur et respect des autres

Nous veillons à ce que chaque apprenant, qu'il soit ou non en situation de handicap, soit traité avec respect et bienveillance. L'inclusion et le respect de la diversité sont au cœur de nos valeurs. Tous les apprenants, formateurs et personnels administratifs sont tenus de respecter ces principes.

Le règlement intérieur de notre organisme de formation promeut un climat de travail serein et inclusif. Il est attendu de chaque apprenant qu'il :

- Respecte les autres dans leur diversité, qu'il s'agisse de leur handicap, de leur origine ou de leur sexe.
- Participe à l'inclusion de tous en adoptant une attitude bienveillante envers les autres.
- Signale toute situation de discrimination ou d'injustice au référent handicap ou à l'équipe pédagogique.

7. Contacts

referenthandcap@afci-formation.fr

8. Processus d'évaluation et d'accompagnement tout au long de la formation

Un suivi pédagogique personnalisé est mis en place tout au long de votre formation. Le référent handicap, en lien avec l'équipe pédagogique, s'assure que les aménagements restent adaptés à vos besoins et que votre parcours se déroule dans les meilleures conditions.

Le suivi comprend :

- Des évaluations régulières : Des points d'étape sont réalisés avec vous pour s'assurer que les adaptations mises en place sont efficaces.
- Des ajustements si nécessaire : Si des ajustements sont nécessaires en cours de formation (adaptation du rythme, changement de support pédagogique, etc.), ils seront discutés avec vous.
- Un accompagnement vers la réussite : Notre objectif est de vous aider à atteindre vos objectifs de formation dans les meilleures conditions, en facilitant l'acquisition des compétences et des connaissances requises.

9. Fin de la formation : insertion professionnelle et poursuite du parcours

À la fin de votre formation, nous vous accompagnons dans votre projet professionnel ou votre poursuite d'études. Des dispositifs d'insertion professionnelle spécifiques aux personnes en situation de handicap peuvent être proposés, en lien avec des partenaires comme les services publics de l'emploi ou des associations spécialisées.

Vous pourrez également bénéficier d'un entretien personnalisé pour faire le point sur vos compétences, vos projets professionnels et les démarches à entreprendre.

Conclusion

Nous espérons que ce livret vous aidera à vous familiariser avec les dispositifs et aménagements qui vous sont proposés. Toute notre équipe est mobilisée pour garantir un parcours de formation inclusif, bienveillant et adapté à vos besoins spécifiques. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou demande d'information complémentaire.

Nous vous souhaitons une formation riche et réussie !

